

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT de l'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

NOMBRE DE MEMBRES :

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**Afférents au Conseil
Communautaire : 82**

RÉGION LÉZIGNANAISE, CORBIÈRES ET MINERVOIS

En exercice : 82

Date de convocation : 04/06/2026

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° DE_2026_175

**Objet : COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT PRISES PAR
DELEGATION**

L'an deux mille vingt six, le dix juin à 18H20, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de André HERNANDEZ, Président.

Isabelle GEA-PERIS a été nommé(e) secrétaire de séance.

Etaient présents : (56)

Jean-Claude MONTLAUR (ALBAS), Sébastien FILIPPI (ARGENS MINERVOIS), Bernard SUTRA (AURIAC), Philippe LACOMBE (BOUISSE), Marie-Pierre VANSTEENKISTE (CAMPLONG D'AUDE), Frédéric HERNANDEZ (CANET D'AUDE), Anaïs DENAT (CANET D'AUDE), Didier CASATO (CASCASTEL DES CORBIÈRES), Gilles BARTHES (CASTELNAU D'AUDE), Marie GRAUBY (CONILHAC CORBIÈRES), Paul BERTHIER (COUSTOUGE), Jean-Claude MORASSUTTI (CRUSCADES), Mélinda BORNIA (DAVEJEAN), Sullivan ESCUDERO (DERNACUEILLETTE), Henry SCHENATO (ESCALES), Isabelle GEA-PERIS (FABREZAN), Alain JAUNEAU (FABREZAN), Jean-Marie SAURY (FELINES TERMENES), Jacques CONTIES (FONTCOUVERTE), Béatrice BORT (HOMPS), Jacques PIRAUD (JONQUIÈRES), Bernard BLANC (LAGRASSE), David REMY (LAIRIÈRE), Christine CONDETTE (LANET), Raymond SPOLI (LAROQUE DE FA), Christine BENET (LEZIGNAN CORBIÈRES), Françoise CASTEL (LEZIGNAN CORBIÈRES), Sabrina FITO (LEZIGNAN CORBIÈRES), Christian ROIG (LEZIGNAN CORBIÈRES), Erik LE MOAL (LEZIGNAN CORBIÈRES), Pauline VILCHEZ (LEZIGNAN CORBIÈRES), Mélinda MARTIN (LEZIGNAN CORBIÈRES),

André HERNANDEZ (LEZIGNAN CORBIERES), Thierry DENARD (LEZIGNAN CORBIERES), Marie-Claude MARTINEZ (LEZIGNAN CORBIERES), Valérie DUMONTET (LEZIGNAN CORBIERES), Philippe LEZINA (LUC SUR ORBIEU), Colette BOURNET (MASSAC), Guy D'ALACON (MONTBRUN DES CORBIERES), Jérôme GAZEL (MONTJOI), Yves FABRE (MONTSERET), Christophe TURCAUD (MOUTHOMET), François RICHARD (ORNAISONS), Lorraine MARTIN (PALAIRAC), Emile DELPY (PARAZA), André CONTRERAS (QUINTILLAN), Jean-Michel FOLCH (SAINT ANDRE DE ROQUELONGUE), David ELIS (SAINT COUAT D'AUDE), Xavier DE VOLONTAT (SAINT LAURENT DE LA CABRERISSE), Roland QUINCEY (SAINT PIERRE DES CHAMPS), Hervé BARO (TERMES), Philippe PUECH (THEZAN DES CORBIERES), Daniel SPAGNI (TOURNISSAN), Serge MARRET (TOUROUZELLE), Hélène BLASZKIEWICZ (VIGNEVIEILLE), Philippe MARCY (VILLEROUGE TERMENES)

Etaient absents les représentants des Communes de : (12)

Laurent LE BIDEAU (ALBIERES), Sylvie RAYNAUD (BOUTENAC), Jean-Jacques LEBRETON (CANET D'AUDE), William COMBES (LEZIGNAN CORBIERES), Michel MASUYER (LEZIGNAN CORBIERES), Alain-Marc GARCIA (LEZIGNAN CORBIERES), Jean-Charles PITT (LEZIGNAN CORBIERES), Philippe ESTRADE (RIBAUTE), Philippe ESCOI (ROQUECOURBE MINERVOIS), Jérôme TUAL (ROUBIA), Henri RIVIERE (SAINT MARTIN DES PUIITS), Redha MENNAD (SALZA)

Procurations : (13)

Alain VALERO (FERRALS LES CORBIERES) à Xavier DE VOLONTAT, Sabine PECH MALET (FERRALS LES CORBIERES) à Pauline VILCHEZ, Gérard FORCADA (LEZIGNAN CORBIERES) à Christine BENET, El Mahdi DAHBI (LEZIGNAN CORBIERES) à Mélinda MARTIN, Laurent MARTINEZ (LEZIGNAN CORBIERES) à Erik LE MOAL, Corinne ARMERO (LEZIGNAN CORBIERES) à Sabrina FITO, Mireille SANTINI (LEZIGNAN CORBIERES) à Christian ROIG, Christine FOULQUIER (LEZIGNAN CORBIERES) à Françoise CASTEL, Christine MANGOLD (LUC SUR ORBIEU) à Philippe LEZINA, Grégory ROMERO (MOUX) à André HERNANDEZ, Claire CHAOUAT (ORNAISONS) à François RICHARD, Myriam MIQUEL (SAINT ANDRE DE ROQUELONGUE) à Jean-Michel FOLCH, Cédric MALRIC (TALAIRAN) à Paul BERTHIER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-22, L 2122-23, L2122-29 et suivants ;

VU les statuts de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois ;

VU la délibération n° DE_2026_81A, du 9 avril 2026, portant élection du Président de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois ;

VU la délibération n° DE_2026_106, du 23 avril 2026, portant délégation d'une partie des attributions du conseil communautaire au Président de la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois ;

Considérant que les visas précédents qui font référence aux délibérations du présent mandat sont valables pour les décisions du Président prises depuis son élection ;

Considérant la liste des décisions suivantes :

N° décision	Intitulé de la décision	Date de signature du Président	Date du Visa Contrôle de légalité
DEC_2026_032	Adhésion et participation financière 2026 de la CCRLCM à l'association Mission Patrimoine Mondial (A.M.P.M) , « Systhème de forteresses de la sénéchaussée de Carcassonne » 1 500€	19/05/2026	19/05/2026
DEC_2026_033	Convention d'assistance juridique avec Me BERNARDIN pour une analyse cadre portant sur le financement des extensions de réseaux d'assainissement, les enjeux et risques juridiques, financiers et pénaux - taux de 150€ HT/heure pour un travail entre 8 et 12h	20/05/2026	20/05/2026
DEC_2026_034	Renouvellement de la convention de partenariat Espace Numérique de Travail (E.N.T) pour un coût annuel de 41€ TTC - Ecole Intercommunale de Mouthoumet	22/05/2026	22/05/2026
DEC_2026_035	Choix du lieu des séances du conseil communautaire du 10 juin 2026 - Salle des Fêtes - 8 rue de la Bergerie - 11330 DERNACUEILLETTE	02/06/2026	02/06/2026
DEC_2026_036	Adhésion à " Cultures du Cœur Aude" pour un montant de 500€	02/06/2026	02/06/2026
DEC_2026_037	Convention de mise à disposition à titre gracieux par la CCRLCM de jeux aux communes, associations et institutions	02/06/2026	02/06/2026
DEC_2026_038	Convention de mise à disposition d'occupation des salles de la Maison de la Famille à titre gracieux par la CCRLCM au profit d'associations ou organismes oeuvrant pour la parentalité	02/06/2026	02/06/2026
DEC_2026_039	Etude de scénarios et définition du programme pour la reconstruction de la station d'épuration de Camplong d'Aude pour un montant de 3 840 € TTC	02/06/2026	02/06/2026
DEC_2026_040	Convention d'hébergement du dispositif de télégestion des alarmes de la station d'épuration de Saint Couat d'Aude avec VEOLIA (400€HT/an de service forfaitaire et 70€HT/ heure pour intervention d'électromécanicien coût pouvant être majoré si interventions en nuit/week-ends ou jours fériés)	02/06/2026	02/06/2026
DEC_2026_041	Signature d'un contrat de prestation de services relatif à la mission de contrôle technique avec l'entreprise	02/06/2026	02/06/2026

	SOCOTEC pour un montant de 6 890€HT l'extension et la réhabilitation de la crèche de Saint Laurent de la Cabrerisse.		
DEC_2026_042	Signature d'un contrat de prestation de services relatif à la mission de coordination de sécurité et de protection de la santé avec le Cabinet FERRANDO-MATEILLE pour un montant de 4 106,25€HT pour l'extension de la crèche de Saint-Laurent de la Cabrerisse	02/06/2026	02/06/2026
DEC_2026_043	Signature d'un contrat de prestation de services relatif au contrôle du service d'assainissement non collectif avec LA SAUR.	02/06/2026	02/06/2026
DEC_2026_044	Avenants 3 et 4 en plus value - Lot 01 – sur le marché de travaux pour la construction d'un réservoir sur la commune de Saint André de Roquelongue au profit de l'entreprise GILS SN pour un montant de 8 730€ HT	02/06/2026	02/06/2026
DEC_2026_045	Avenant 1 en plus value - Lot 9 – sur le marché de travaux pour la rénovation de l'ancienne gare de Saint-Couat d'Aude en micro-crèche et salle intergénérationnelle avec l'entreprise SFPM pour un montant de 2 266,80€ HT	02/06/2026	02/06/2026
DEC_2026_046	Avenant 1 – en moins value sur le marché de travaux pour la réalisation d'un forage de reconnaissance pour la recherche en eau sur la commune de Camplong d'Aude avec l'entreprise FORASUD pour un montant de (- 1456€HT)	02/06/2026	02/06/2026

Entendu le rapport du Président qui souligne que les décisions qu'il a prises conformément à la délégation d'attribution du Conseil Communautaire doivent être communiquées à l'assemblée délibérante ;

Sur proposition du rapporteur, André HERNANDEZ Président,

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé, après en avoir délibéré, décide de,

PRENDRE ACTE du compte rendu des décisions citées ci-dessus.

- **INFORMER** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le

ID : 011-200035863-20260610-DE_2026_175-DE



Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Isabelle GEA-PERIS', written over a set of horizontal lines.

Isabelle GEA-PERIS, Vice-présidente



Le Président,

André HERNANDEZ